

LE MOT DU MAIRE

Ce dix-huitième bulletin, dont la diffusion devrait s'effectuer au cours de la première quinzaine du mois de janvier, me donne l'opportunité de vous présenter, selon la formule traditionnelle, mes meilleurs vœux. A chacun d'entre vous, je souhaite qu'en 2005, vos propres désirs et aspirations relevant de l'accessible, se réalisent.

En cette période, les récents événements nous invitent à donner un rapide coup d'œil dans le rétroviseur mondial de l'année écoulée. Le 3 janvier, un Boeing s'écrasait au large de Charm el-Cheikh. Parmi les 148 victimes, se trouvaient 134 français, certains habitant des communes voisines à la nôtre. Le 26 décembre, un gigantesque raz de marée localisé aux pourtours de l'océan indien, anéantit Thaïlande, Sri Lanka, Maldives, Inde du sud, Sumatra. (145000 morts actuellement, mais le chiffre s'amplifie chaque jour). L'émotion que soulève cette catastrophe naturelle est comparable à celle qui saisit la planète après les attentats du 11 septembre 2001. Les victimes sont tout d'abord et en grande partie des habitants de ces pays sinistrés, mais également des touristes et des travailleurs de différentes nationalités.

Convient-il de tirer des leçons de ces événements malheureux ? Les médias, les moyens de transports rapides, nous font oublier que de tels phénomènes restent le plus souvent imprévisibles et non maîtrisables. Cependant, la nature souveraine continue à défier les avancées technologiques qui semblent pourtant nous protéger de tous les dangers.

C'est avec plus d'optimisme que je me remémore les nombreuses activités et réjouissances organisées à Montaud, tout au long de 2004, par les sept associations locales. Chacune ayant sa spécificité, (je dirai même sa spécialité en nommant l'A.C.C.A. pour sa matinée boudins !), nous avons pu assister à des spectacles et expositions de grande qualité, atteignant bien souvent un niveau digne de professionnels. La réaction des spectateurs sortant de chacune de ces représentations et demandant « à quand la prochaine ? », n'est-elle pas le plus sincère signe de reconnaissance envers les organisateurs et les artistes ?

Vous découvrirez au fur et à mesure que vous feuilleterez le présent bulletin, les différentes opérations, soit initialisées, soit menées à bien par votre municipalité.

La réalisation la plus onéreuse, dont le maître d'ouvrage est la Communauté de Communes Vercors Isère, est bien évidemment la rénovation de l'école.

L'implantation provisoire de nouveaux bâtiments, depuis la rentrée scolaire 2004/2005, a permis d'une part d'épargner à nos élèves les contraintes inhérentes au fonctionnement du chantier, et d'autre part a donné davantage de souplesse aux entreprises, pour qu'elles maintiennent les délais préalablement fixés, lesquels sont d'ailleurs respectés à ce jour.

L'élaboration du budget primitif pour l'exercice 2005 qui devra être voté par le Conseil Municipal avant la fin du premier trimestre, fixera les grandes lignes des actions à réaliser au cours des mois qui suivront. Pour être mieux informés, et connaître les arguments qui ont conduit vos élus à prendre telle décision plutôt qu'une autre, je vous invite, dans la mesure où vos disponibilités vous le permettent, à assister aux séances publiques du Conseil Municipal.

Bonne lecture,

Alain BLANC-PAQUES

INFORMATIONS MUNICIPALES

Bienvenue aux nouveaux habitants

Jacques BOULLLOUD et Angélique STADELMANN - Le Village
Henri STIEVENARD - Les Coings
Stéphane VALLET - Les Coings
Annie PEDRETTI - Les Coings
Emmanuel GARREAU et Aurélie LAGILLE - Le Vif de la Claie
Alain et Katarzyna HOFFMANN - Côte Maillet
Jean-Pierre et Wanda BELLE - Les Etroits
Denis et Mylène BRUTTI - Le Villard
Yann KERVELLA et Pascale BUISSON - Les Etroits

Etat civil

Naissances :

- ↵ Léo BLANC le 27 août à Grenoble
- ↵ Flore SIMOËNS le 28 août à Grenoble
- ↵ Héloïse GANTET le 15 octobre à Montaud
- ↵ Florian LAVAL le 26 octobre à Grenoble
- ↵ Norah MESTE le 07 novembre à La Tronche

Mariages :

- Karine BLANCHET et Nicolas PECHEUX le 14 août 2004 à Tullins
- Nathalie GAUZY et Didier CHARREL-MARTIN le 28 août 2004
- Patricia MICHEL et Michel CHOROT le 11 septembre 2004
- Hélène DEMAN et Henri CHOROT le 11 septembre 2004
- Lisa GREGORY et Sébastien COING-ROY le 28 septembre 2004
- Manuela PATT et Nicolas GRANIER le 23 octobre 2004 au Cheylas

Décès :

- ↵ Albert GOUY-PAILLER le 10 août à Voiron
- ↵ Laurence BERNARD-GUELLE veuve CHOROT le 19 août à Montaud
- ↵ Germaine DAUMARD veuve HUG le 25 décembre à Tullins

Recensement militaire

Vous êtes nés en 1988, filles ou garçons, faites-vous recenser. Présentez-vous en mairie le mois anniversaire de vos 16 ans muni du livret de famille.

L'attestation, établie et remise lors de votre inscription, est INDISPENSABLE pour vous présenter à tout examen scolaire, à la conduite accompagnée, au permis de conduire, ...

La réforme du « NOM de FAMILLE »

La loi du 04 mars 2002 et du 18 juin 2003 modifie de façon significative les règles concernant la transmission du nom de famille.

Le décret d'application d'octobre 2004 et les circulaires d'application permettent d'y voir plus clair. Cette réforme a pris effet au **1^{er} janvier 2005**.

A l'occasion de la naissance d'un enfant à partir de cette date, vous aurez à choisir le nom de famille que vous souhaitez lui transmettre et là, selon votre situation, plusieurs possibilités s'offrent à vous.

Une priorité toutefois, ce choix doit être fait d'un commun accord entre les pères et mères.

L'enfant né après le 1^{er} janvier 2005 pourra donc s'appeler par le :

- Nom du père
- Nom de la mère
- Nom du père suivi du nom de la mère
- Nom de la mère suivi du nom du père

Le choix fait pour ce premier enfant aura un caractère « irrévocable et définitif » et sera valable pour les autres enfants à naître.

L'absence de choix équivaut à un choix car il ne sera plus possible de choisir un autre nom pour les enfants à naître.

La loi reste très complexe ; il n'est pas possible, dans ce court article, de tout dire sur son application mais n'hésitez pas à nous interroger.

Traité établissant une constitution pour l' Europe

Le traité constitutionnel, adopté à l'unanimité par les 25 chefs d'Etat et de Gouvernement, sera – suite à la décision du Président de la République – ratifié par la France par référendum courant 2005.

Pour votre information, un exemplaire du traité est à votre disposition en mairie.

Vous pouvez aussi le consulter sur les sites suivants :

⇒ <http://www.constitution-européenne.fr>

⇒ [http://www.europa.eu.int/constitution/index fr.htm](http://www.europa.eu.int/constitution/index_fr.htm)

⇒ <http://www.constitution-européenne.info/constitution.htm>

Permanences des Elus et fermeture secrétariat de mairie

Alain BLANC-PAQUES – Maire : sur RDV tous les jours sauf le mercredi

François BELLE – Adjoint Urbanisme : le vendredi de 8h00 à 10h00

Robert VETROFF – Adjoint Travaux : le samedi de 8h30 à 10h00

Secrétariat de mairie fermé le **samedi 22 janvier** puis du **12 au 20 Février** inclus

Au fil des Conseils Municipaux du 2° semestre 2004

Au cours des six conseils municipaux du dernier semestre 2004, voici brièvement un compte-rendu des décisions prises.

- En Urbanisme :

Il a été étudié et traité :

- 11 demandes de travaux exemptés de permis de construire (1 refusée)
- 4 dossiers permis de construire (1 refusé)
- 1 Permis de lotir
- 1 certificat d'urbanisme

- En Travaux :

- . L'installation de préfabriqués pour accueillir une partie du groupe scolaire.
- . Le déménagement de l'école en cours de rénovation depuis juillet.
- . Le marquage du stationnement dans l'environnement de la crèche et de la salle des fêtes.
- . Les décisions sur les travaux d'assainissement collectifs dans les secteurs du Fayard, de Collombière, du Gillot ... en cours de réalisation.
- . Une convention passée entre la Commune de Montaud et la Métro, pour préciser la participation financière de cette dernière, au coût de l'assainissement collectif réalisé, pour les 3 habitations riveraines de la Combe, situées sur Veurey.

- En Finances :

- . Emprunt de 90 000 € sur deux ans, pour la réalisation des travaux d'assainissement. A ce sujet, il est bon de noter la subvention exceptionnelle du Parc du Vercors de 14% sur le prix HT des travaux.
- . Une augmentation de 3% de l'eau, à partir de Septembre 2004.
(Eau consommée 2003/2004 de Septembre à Septembre : 23 522 m³ pour 214 compteurs)
- . La vente de la coupe de bois, parcelle N°4 de Bois Vert est reportée au printemps 2005.
- . Nouvelles tarifications des locations de la salle des fêtes pour l'année 2005.
- . Les subventions aux Associations :

C.C.A.S.	= 1 600 €
Le Sou des Ecoles	= 1 000 € +106 € (location de la salle des fêtes)
Montaud Ubohu	= 500 €
A.S.C.S.M.	= 262 € (location de la salle des fêtes)
A.D.M.R.	= 150 €
Chanteloube	= 100 €
Les Aînés	= 53 € (location de la salle des fêtes)
A.N.D.S.	= 53 € (location de la salle des fêtes)
Raid Nature	= 500 € au budget primitif 2005.

- En Questions Diverses :

Décision de reconduire la prestation de l'intervenant musical, pour les écoles, à hauteur de 1h30 par semaine jusqu'en juin 2005.

François Belle

Commission Plan d'occupation des sols (POS)

Membres de la Commission :

Thierry Angelier, François Belle, Alain Blanc-Pâques, Louis Bonnet-Eymard, Dominique Bruyère, Yvonne Coing-Belley, Jocelyne Lavallée, Robert Vetroff, Charly Robbez-Masson.

La mise en œuvre des dispositions d'urbanisme est un exercice complexe. Il s'agit d'appliquer une règle commune, définie par de nombreux textes dont le POS, à de multiples situations complexifiées par des enjeux d'implantation, de géologie, de risques naturels, humains ...

Le conseil municipal élu en mars 2001, après deux ans et demi de « pratique », a souhaité améliorer la cohérence et la compréhension du POS, en favorisant l'utilisation des bâtis existants et en maîtrisant l'évolution de la commune.

La législation en vigueur impose pour toute évolution des plans d'occupation des sols, soit de constituer un Plan Local d'Urbanisme (PLU qui remplacera à terme le POS), soit de procéder à une modification du POS actuel. Après avoir étudié ces possibilités et constaté que le passage en PLU imposait une procédure lourde et coûteuse pour la commune, le conseil a décidé de procéder à une modification du POS actuel.

La commission chargée de mener cette modification travaille depuis un an. Une première phase de réécriture de l'ensemble du document va s'achever en février. Nous soumettrons ensuite le contenu à des regards experts (DDE, CIFODEL, Agence de l'Urbanisme) afin de vérifier la conformité aux règles de modification des POS et de mesurer l'évolution du document.

La procédure réglementaire s'engagera alors ... mais d'ici là nous vous informerons des suites de notre travail.

Thierry Angelier
Responsable de la Commission

Informations Scolaires et Périscolaires

1 - Ecole :

La rentrée de septembre a bien commencé, après une fin d'été bien chargée pour les institutrices et les quelques parents et bénévoles qui ont participé à l'aménagement des nouveaux préfabriqués et que nous tenons à remercier vivement.

2 - Garderie :

Dans le cadre de la préparation du budget 2005 de la Communauté de Communes Vercors Isère, le conseil intercommunal a dû prendre des décisions importantes quant à la tarification du prix de la garderie périscolaire, applicable au 1^{er} janvier 2005 dans les trois communes.

En effet, un gros déficit est constaté entre les recettes de la garderie (vente de cartes) et les coûts de fonctionnement (personnel et charges diverses). Les emplois qui étaient subventionnés par l'état, ne le sont plus. Nous nous retrouvons actuellement dans une situation telle que deux possibilités s'offrent à la C.C.V.I. :

- soit la fermeture des garderies pour déficit chronique,
- soit l'augmentation du prix des cartes afin de réduire ce déficit.

Le tarif horaire passe de 0,60 € à 0,80 €, ce qui conduit à une tarification mensuelle suivante :

- Pour 1 enfant : 32 €
- Pour 2 enfants : 60 €
- Pour 3 enfants et plus : 28 € par enfant
- Carte occasionnelle : 5 €

3 - Rappel des horaires :

- **Ecole Primaire** : Grande Section de Maternelle, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 (préfabriqués à la sortie du village) : **8h20 à 11h20 – 13h30 à 16h30**
- **Ecole Maternelle** : Petite et Moyenne Section de Maternelle (préfabriqué derrière l'église) : **8h30 à 11h30 – 13h20 à 16h20**
- **Garderie** : **Matin → 7h30 à 8h20**
Soir → 16h20 à 18h05

4 - Réhabilitation de l'école :

Les travaux avancent normalement, malgré quelques incidents de parcours. Dans le vieux bâtiment, les dalles du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, ainsi que le traitement de la charpente ont été réalisés, les menuiseries posées, l'électricité et l'isolation sont en cours de réalisation.

En ce qui concerne les nouvelles constructions, la partie EST est hors d'eau et la partie OUEST est en cours de construction.

Jocelyne Lavallée

VIE SOCIALE et INFORMATIONS DIVERSES

Centre Communal d'Action Sociale

Au Centre Communal d'Action Sociale, il est une tradition bien établie, celle de réunir autour d'une bonne table nos soixante cinq ans et plus, pour fêter la fin d'année.

C'est donc à la Salle des fêtes, au pied des sapins superbement décorés par le Sou des écoles que nos aînés se sont retrouvés le 14 décembre dernier pour ce moment de partage festif, entourés du maire Alain Blanc-Pâques, de son premier adjoint François Belle, de Yvette Bessoud adjointe à St Quentin et de quelques membres du C.C.A.S.

Après le kir de bienvenue et les toasts variés appréciés de tous se succédèrent péché mignon de foie gras, lotte à l'armoricaine, filet de bœuf aux senteurs des bois, fromages, assiette gourmande, papillotes et clémentines. La musique était de rigueur et les amateurs de chansons et de bonnes histoires ont pris le micro pour faire revivre l'ambiance de leur jeunesse.

Ceux qui n'ont pas pu se joindre à nous pour des raisons de santé, ont reçu un colis. Nos meilleurs vœux pour un prompt rétablissement les accompagnent. A tous nous disons à très bientôt !

Vaincre la Mucoviscidose

La virade de l' espoir du dimanche 3 octobre 2004 au clos des chartreux à Tullins a rapporté un gain de 14 850 Euros.

Bravo à Béatrice et Karine, à tous les bénévoles, aux généreux donateurs qui ont œuvré pour la réussite de cette magnifique journée .

Nous vous demandons de réserver, dès aujourd'hui, **la date de la prochaine virade** :

DIMANCHE 25 SEPTEMBRE

Encore merci à toutes et à tous, ***contre la mucoviscidose, la vie sera plus forte avec les virades de l'Espoir !***

Yvonne Coing-Belley

TELETHON 2004 : « MONTAUD SHOW de la GENEROSITE » !

Depuis 2002, le Téléthon existe sur notre commune de Montaud !

Au départ, un groupe d'amis et d'habitants généreux, un peu artistes ou cabotins ont décidé de se produire en public dans des sketches qu'ils avaient interprétés dans d'autres lieux.

Associant leur réalisation à la générosité, l'idée de « soirée-téléthon » est née. Soirée récréative associant humour, musique, danses, chants, histoires, et sketches, en un mot une soirée pleine d'humour, et osons le dire, de poésie.

Se sont associés à ce groupe d'acteurs, la municipalité, des associations locales, des habitants volontaires pour donner un coup de main, et bien entendu l' A.F.M. qui en est responsable à l' échelon national.

Notre Téléthon est, comme la fête du village, une manifestation à ne pas manquer et qui nous paraît bien ancrée dans le calendrier des rendez-vous de Montaud.

Près de 200 personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes à partir de 19h00. Les entrées, plus les dons (en espèces ou en chèques) ont permis de recueillir une somme de **2 410 Euros** qui ont été versés à **l'AFM cette année**. Nous pouvons dire que "l'année 2004 a été un bon cru !" (En 2002 = 1700 Euros ont été recueillis, en 2003, 1890 Euros)

La soirée débuta par une rétrospective sur le Téléthon 2003, puis par des chants repris par le public. Nos « Vamps Montaudines », toujours aussi commères et pleines d'humour, ont animé avec brio le déroulement de la soirée.

Quant aux sketches interprétés par les adultes, ils ont été magistraux.

Nous ne pouvons citer tous les acteurs, les conteurs ... Rappelons toutefois le chanteur qui a fait reprendre "les feuilles mortes" et "la mer" ainsi que les jeunes danseurs et danseuses, et les jeunes acteurs tout aussi pleins de talents !
Bravo les jeunes !

Au cours de cette soirée, les délégués de l'AFM nous ont fait le plaisir d'une visite et ont fort apprécié l'ambiance chaleureuse et amicale créée par un public généreux et hilare ! Entre le public et les acteurs il y avait une osmose joyeuse et permanente qui mérite d'être signalée.

Bravo et merci à tous : Organisateur, Acteurs, Spectateurs Donateurs de Montaud, de St Quentin, de Veurey, et d'ailleurs. Merci aux personnes et aux entreprises non présentes qui ont fait des dons (comme la boulangerie Franchini) accord de prix réduits (« Ambiance musique » de Tullins).

Tous, nous avons œuvré pour faire avancer la recherche, et pour aider les familles touchées par ces maladies de myopathies.

Jean-Marc, Jocelyne, François

Etablissement Français du Sang (E. F. S.)

En France, chaque jour, 8 000 dons de sang sont nécessaires pour assurer le fonctionnement des hôpitaux. En effet, d'un moment à l'autre, chaque personne peut avoir besoin d'être transfusée, c'est pour cela que l' E.F.S. a besoin de plus en plus de donneurs.

Pour devenir donneur de sang bénévole, il suffit de prendre un peu de temps.

Trois collectes sont organisées chaque année à Tullins.

En 2005 : les 1^{er} et 7 février, les 27 juin et 6 juillet
et les 27 octobre et 3 novembre de 17 h à 20 h

→ à la Salle des fêtes de Fûres, 4 rue Hector Berlioz à Tullins.

Cela dure environ 1 heure pour le don puis ensuite moment de repos avant la restauration.

L'assemblée générale aura lieu **le 14 janvier à 20 h 30**

Un concours de belote est organisé **le 05 février à 14 h** par l'Amicale des Donneurs de Sang bénévoles de Tullins afin de permettre à celles-ci de financer l'organisation des collectes : convocations, informations...

Vous avez décidé de donner votre sang ? L' E.F.S. vous remercie par avance. Voici quelques points à connaître :

Conditions d'âge pour donner en sang total :

- . De 18 ans jusqu'à la veille du 66^{ème} anniversaire
- . Pas de premier don après 60 ans

Fréquence : Cellules (sang total et/ou plaquettes), intervalle entre 2 dons = 8 semaines

- . Homme : 5 dons par année glissante, 3 dons de sang total après 60 ans
- . Femme : 5 dons par année glissante dont seulement 3 dons de sang total
(année glissante = les 12 mois qui précèdent le jour où le donneur se présente à une collecte)

Afin d'éviter la transmission d'agents infectieux au receveur par les produits sanguins, de nombreuses précautions sont prises.

Un don ne peut se faire selon les problèmes de santé du donneur, parmi eux : chirurgie lourde, anémie, arrêt de travail., infections (grippe, angine,...), perturbations biologiques mineures...

Contrairement aux idées reçues, la prise de médicaments n'est généralement pas une contre-indication au don, mais elle doit être signalée.

C'est plutôt la maladie elle-même qui représente une contre indication.

Ne jamais venir à jeun. Boire et manger sucré 1 h à 1 h 30 avant le don.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l' E.F.S. au **04.76.42.43.44.**

Michel Murdinet

Pour l' Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles,

Ferme Lespinasse : Portes ouvertes orchidées



De la neige à l'extérieur, et dans la serre de Fernando, des orchidées en fleur :

Des Phalaenopsis et des Cymbidiums pour les plus connus ;
L'Angraecum avec ses éperons de 10 cm de long contenant le nectar que seuls les papillons de nuit à longue trompe pourraient atteindre ;
L'Aerides odoratum avec ses fleurs cireuses et son parfum hors du commun, etc.

Nous vous invitons à rencontrer ces belles filles de l'air

Dimanche 13 février de 14 à 17 H
à la Ferme Lespinasse.

En vous souhaitant une bonne année

A bientôt

Brigitte et Fernando



Circuler en hiver

Avant l'hiver, contrôler l'état général du véhicule : huile moteur, batteries, freins, éclairage, essuie-glaces, chauffage et surtout pneumatiques.



Se munir d'accessoires complémentaires : raclette, balayette à neige, liquide lave-glace, lampe de poche, pelle à manche court et chaînes à neige. Un essai de montage de celles-ci est souhaitable en début de saison et surtout après un changement de véhicule. La multiplicité des tailles de pneumatiques tend à complexifier toute adaptation de chaînes.

Avant de prendre la route, si le véhicule est recouvert de neige, le dégager entièrement en s'assurant d'être vu des autres véhicules quels qu'ils soient.

Sur la route, repérer les endroits propices à la formation de verglas, adapter sa vitesse à l'état de la chaussée (la durée de trajet se trouve souvent rallongée en hiver), maintenir les distances de sécurité, éviter les manœuvres brutales.

Faciliter le passage des engins de salage et de déneigement (il est interdit de doubler un engin de déneigement en service). Attention au stationnement des véhicules ! (A titre indicatif, le coût du déneigement pour l'hiver 2003/2004 s'est élevé à 4265 €)

Le véhicule se déplaçant de l'amont vers l'aval doit veiller à ne pas perturber l'avancement du véhicule allant en sens inverse. Cette dernière règle semble être ignorée par bon nombre d'automobilistes se rendant depuis Montaud en direction de Veurey ou de St Quentin s/ Isère !

Enfin, une modification d'itinéraire facilite quelquefois les déplacements : Il est plus aisé lorsque la chaussée est fortement enneigée, d'effectuer le trajet de St Quentin s/ Isère => Montaud plutôt que Veurey => Montaud.

Et maintenant, Bonne route !

Alain Blanc-Pâques

TRI SELECTIF

ATTENTION, les conteneurs ne sont pas des poubelles !!! Devant le manque de civisme de certaines personnes, nous tenons à vous rappeler quelques points, afin que le tri effectué soit positif :

- **Conteneur VERT** : mettre toutes les bouteilles (sans les bouchons et les capsules), bocaux et pots (sans les couvercles) en verre. **Les interdits : faïence, vaisselle, porcelaine, pots de fleurs.**
- **Conteneur JAUNE** : mettre les bouteilles en plastique avec les bouchons, briques alimentaires, emballages métalliques, cartonnets, flacons de produits toilettes, cubitainers. **Les interdits : sacs et films en plastique, bouteilles d'huile, bouteilles produit toxique, pots de yaourt, barquettes en polystyrène.**
- **Conteneur BLEU** : mettre les journaux, magazines, prospectus. **Les interdits : papiers gras ou salis, les enveloppes à fenêtre, les cartons (déchetterie).**

Vous avez un doute ? Jetez dans votre poubelle «ordures ménagères».

La collecte sélective permet de détourner près de 50% des emballages du circuit traditionnel de la collecte des ordures ménagères. Ce sont autant de tonnages détournés de la décharge et/ou de l'incinérateur.

Par conséquent, si le contenu des conteneurs est pollué, ceux-ci partent directement à l'incinération, ce qui représente une perte pour le recyclage et un coût pour la collectivité.

Trophée Raid Nature Art'Venture

L'Association « Le Muscle et la Plume » et la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère avec la soutien du Parc Naturel Régional du Vercors organise cette année le **Trophée Raid Aventure Art'Venture** sur le territoire de la Communauté de Communes Vercors-Isère – La Rivière, Montaud et St Quentin, auxquelles s'ajoutent les communes de Rovon et St Gervais.

Ce raid a pour but d'encourager une pratique sportive respectueuse de l'environnement, et la découverte de la nature et des territoires sur lesquels il se déroule. Les **5, 6, 7 et 8 mai prochain**, seront réunies 20 équipes de 3 personnes associées selon leur complémentarité.

Les épreuves de sport de nature : randonnée, VTT, canyon, escalade..., culturelles, artistiques et ludiques, et la réalisation du reportage de leur périple permettront de les départager.

Trois éditions de ce trophée ont déjà été organisées sur le territoire du Parc et chacune a connu un franc succès offrant des retombées fort intéressantes (médias, presse locale,...) Cette édition 2005 sera l'occasion de mieux faire connaître les atouts de nos pays, balcon Nord-ouest du Vercors bien mal connu de nos concitoyens. Pour Montaud, ce sera la possibilité de faire découvrir notre village, ses paysages, son histoire et sa culture, à travers ses chemins, en passant par le Fort des Sarrasins et le Pas de la Clé.

Nous vous convions à rejoindre nombreux l'équipe organisatrice en participant sur le terrain à la mise en place des épreuves et à l'accueil des candidats qui séjourneront sur notre commune un jour et une nuit. Chacun et chacune pourront apporter leur contribution à la soirée festive qui sera organisée à cette occasion.

N'hésitez pas à vous inscrire pour participer dans une équipe, voire à constituer une ou plusieurs équipes communales pour défendre les couleurs de notre village.

Avis aux amateurs, réservez vos journées de Mai !

Inscription – Organisation : M.N.E.I.

5 Place Bir Hakeim 38000 Grenoble

Tél. 04.76.51.56.76

C. Olivier - Email : c.olivier-mnei.fr

Contacts MONTAUD : Association Chanteloube : Michèle Volsy, Christelle Daguet,
Stéphane Guillerez
Mairie : Dominique Bruyère

Annonces

Nourrice agréée depuis 1998, dispose de places pour enfants de 3 mois à 3 ans, au quartier « Les Etroits », dès Avril 2005.

S'adresser à Nicole Prévost - Tél. : 04 76 93 60 48

Gîte Rural : Depuis Mai 2004, Paulette et François Belle ont ouvert un gîte rural au Hameau des Etroits. Ce gîte (2 épis) est équipé pour accueillir 4 personnes et 1 enfant en bas âge. La location peut être en week-end ou à la semaine du samedi 16h00 au samedi suivant 10h00.

Nous contacter : 04 76 93 64 74 - belle.francois@free.fr

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Association Notre Dame des Sommets



Quand on vous dit « **fondue vigneronne** » vous répondez immédiatement **A.N.D.S** et vous avez raison ; c'est ainsi que le samedi 2 octobre dernier, nous avons accueilli à la salle des fêtes, 197 convives pour être précis, dans une très bonne ambiance autour de notre plat traditionnel et au son de la musique endiablée du groupe « *Clin d'œil* »

Le résultat financier qui en découle ajouté à celui des années précédentes va nous permettre de financer de l'ordre de 30% des travaux de peinture intérieure de l'église de Montaud , les 70% restant étant pris en charge par la paroisse « Notre Dame des Noyeraies » . Nous venons de consulter les entreprises et pensons démarrer les travaux au printemps 2005.

C'est ainsi que grâce à tous ceux qui nous ont fait et nous font encore l'amitié d'être fidèles à nos soirées depuis **1990**, nous aurons **à la fin 2005** une église aussi belle à l'intérieur qu'à l'extérieur, sonorisée, correctement chauffée et disposant d'un éclairage performant.

Le bureau de l' A.N.D.S

ACCA de Montaud (*Association des Chasseurs*)

L'ACCA de Montaud organise sa journée « *boudin* », le **Samedi 29 janvier 2005** à la salle des fêtes. Vous pourrez le déguster sur place ou en emporter pour vous régaler en famille.

La saison de chasse se termine et s'est bien déroulée dans l'ensemble. Il est à regretter toutefois la présence de plus en plus fréquente des quads dans les forêts, les jours de chasse.

Le concours de belote a réuni une cinquantaine de personnes. La soirée a été amicale et tout le monde semble avoir passé un bon moment. L'expérience se renouvellera sans doute l'an prochain, avec souhaitons-le un nombre plus important de participants !

*Le Président,
Marc Daguet*

Les Aînés de Montaud

Les Aînés de Montaud vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Pour l'année qui va suivre nous ne changerons pas les habitudes, nous nous réunirons toujours le deuxième et le quatrième mardi de chaque mois.

Nous vous informons que notre **Assemblée Générale** aura lieu le **Mardi 25 Janvier à 14 heures** à la salle des fêtes et sera suivie du pot de la nouvelle année.

*Le Président,
Claude Paquet*

Pour 2005, MONTAUD'UBOHU vous souhaite la **santé** et beaucoup de **tendresse** et de **rires à partager** avec petits et grands ... enfants !

Depuis cet été, quoi de neuf ?

La crèche parentale accueille une quarantaine d'enfants, ce qui représente environ 28000 heures de garde pour 2004, dont 70% pour Montaud, 20% pour St Quentin et 10% pour la Rivière. Eh oui ! nous commençons à être connus.

Une démarche est d'ailleurs en cours auprès des deux communes concernées pour faire reconnaître les services rendus aux familles.

Deux fêtes très émouvantes ... pour les parents :

→ le 16 Octobre, pour le deuxième anniversaire de l'ouverture, la projection d'un diaporama humoristique retraçant la vie à la crèche ... a fait briller certains yeux.

→ le 12 décembre, pour la fête de Noël couplée avec le Sou des Ecoles, lors de la réception de cadeaux fabriqués par leurs bambins, mais oui ! Fête où le Père Noël a apporté une cuisine en bois à la taille des enfants, qui l'ont adoptée tout de suite ...

Fête où tous ont pu remercier et récompenser l'équipe du personnel pour tous les efforts accomplis en termes d'heures de présence, d'investissement professionnel, affectif, d'initiatives, en particulier depuis le départ de Virginie (responsable technique) pour des raisons d'ordre privé. Actuellement Sylvia Reboul, infirmière (DE), membre du Conseil d'Administration assure l'intérim du poste.

Ce qui nous amène à vous communiquer une **OFFRE D'EMPLOI** pour le poste de responsable technique, à pourvoir dès que possible

Diplôme requis : doit être l'un de ceux du décret d'août 2000, régissant les crèches parentales, citons en particulier : **éducateur (trice) de jeunes enfants, infirmier(ère), puéricultrice, avec expérience.**

Horaire : 21 heures hebdomadaires, pouvant s'étendre à 28 heures.

Missions :

- garant de la législation (en matière de sécurité, d'hygiène, de respect des réglementations)
- lien, interface entre les parties (parents, enfants, personnel, administrateurs),
- gestion du personnel
- moteur dans la conduite des projets pédagogique et éducatif
- large présence auprès des enfants, avec participation aux soins, aux repas, etc.

Transmettre CV, lettre de motivation et prétentions salariales à :

Crèche parentale Montaud'Ubohu
Les Ramées
38210 Montaud

Vous pouvez aussi écrire, si votre formation s'apparente à celles indiquées ci-dessus.

Pour info : la structure accueille tout enfant de 10 semaines à 6 ans de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi.

Les parents intéressés peuvent venir sur place (à côté de la salle des fêtes), si possible durant les permanences administratives : le lundi et jeudi dès 13h30 (ou appeler au 04 76 93 35 98, si possible en dehors des repas)

A NOTER SUR VOS AGENDAS :

Samedi 22 Janvier à partir de 8h30 à la crèche : à vos balais et raclettes, en avant pour le grand ménage et le casse-croûte du matin ! ça réchauffe ! merci de vous inscrire si ce n'est déjà fait.

Mardi 8 Février à 20h30, à la crèche : réunion du Conseil d'administration

Mardi 29 Mars à 20h30, à la salle des fêtes : Assemblée Générale de l'Association suivi d'un pot amical. Merci de songer à votre éventuel engagement au sein du Conseil d'Administration, afin que vive ce service auprès de nos enfants !

Enfin, des nouvelles de "**MONTAUD T'AIME**" qui accueille de nombreux enfants fréquentant assidûment les cours de :

Gymnastique : le mercredi de 15h30 à 16h30

Danse : le jeudi de 16h45 à 17h30

Judo : le mercredi matin (moins prisé cette année car les anciens descendent dans les autres clubs. Nous le maintenons néanmoins, les enfants étant là aussi, bien motivés !)

Merci aux professeurs qui aiment leur sport et savent transmettre leur passion.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à **Lynda Lutz au 04 76 93 60 14**

Après plusieurs années de bons et loyaux services au sein de l'association, certains membres de l'ancienne équipe ont choisi de passer le flambeau.

Le nouveau bureau est composé de : Odile Gerbaux : présidente,
Marcelyne Glénat-Jaime : trésorière,
Sylvie Daguet : secrétaire,
et d'une dizaine de membres actifs.

Depuis le début de cette année scolaire, nous avons organisé fin Novembre, une vente de viennoiserie, grâce à la gentillesse de la boulangerie Franchini et la participation de nombreux Montaudins. Cette opération a rencontré un franc succès. A la demande des habitants, nous renouvellerons cette vente prochainement.

Mi décembre, en collaboration avec Montaud'Ubohu, nous avons réuni les enfants autour d'un goûter en compagnie du Père Noël. L'animation assurée par la chorale de Montaud a permis de célébrer cette fête dans l'esprit de Noël.

Merci de noter les manifestations qui seront organisées d'ici la fin de l'année scolaire :

. Vente de croissants, baguettes → le Dimanche 6 février 2005

. La fête de printemps (en collaboration avec l'ASCSM) **→ le Samedi 19 Mars 2005**
Vous pouvez dès à présent réserver votre soirée pour un repas dansant !

. La Kermesse de l'école est prévue le samedi 11 Juin 2005

Notre Association a pour but de soutenir financièrement un maximum de projets scolaires. Les bénéfices des diverses manifestations permettront de financer en majeure partie les 5 sorties de ski de fond pour les grandes sections au CM2 (autocar, encadrement avec moniteurs agréés, entre le 14 janvier et le 28 février 2005) et un spectacle "Les 3 chardons" , pour les maternelles prévu en janvier. Le Sou des Ecoles a déjà financé le car pour la sortie du courseton du samedi 23 octobre 2004 à Poliéna.

Tous les membres de l'association, vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2005, et ils espèrent que vous les aiderez à réaliser leurs objectifs.

*Pour Le Bureau,
Odile Gerbaux*

Chers internautes frustrés,

Vous trouverez dans ces quelques lignes un point rapide sur le projet Haut Débit de notre chère commune. Pour l'essentiel, sachez que ce réseau est déjà partiellement installé, que les premiers testeurs seront connectés dès Janvier 2005 ; après les tests de bon fonctionnement, on peut espérer une ouverture complète du réseau avant le printemps.

Bonne lecture et une excellente Année 2005 à tous,
Alain Ganuchaud pour "Montaud Sans Fil"

HISTORIQUE DU PROJET

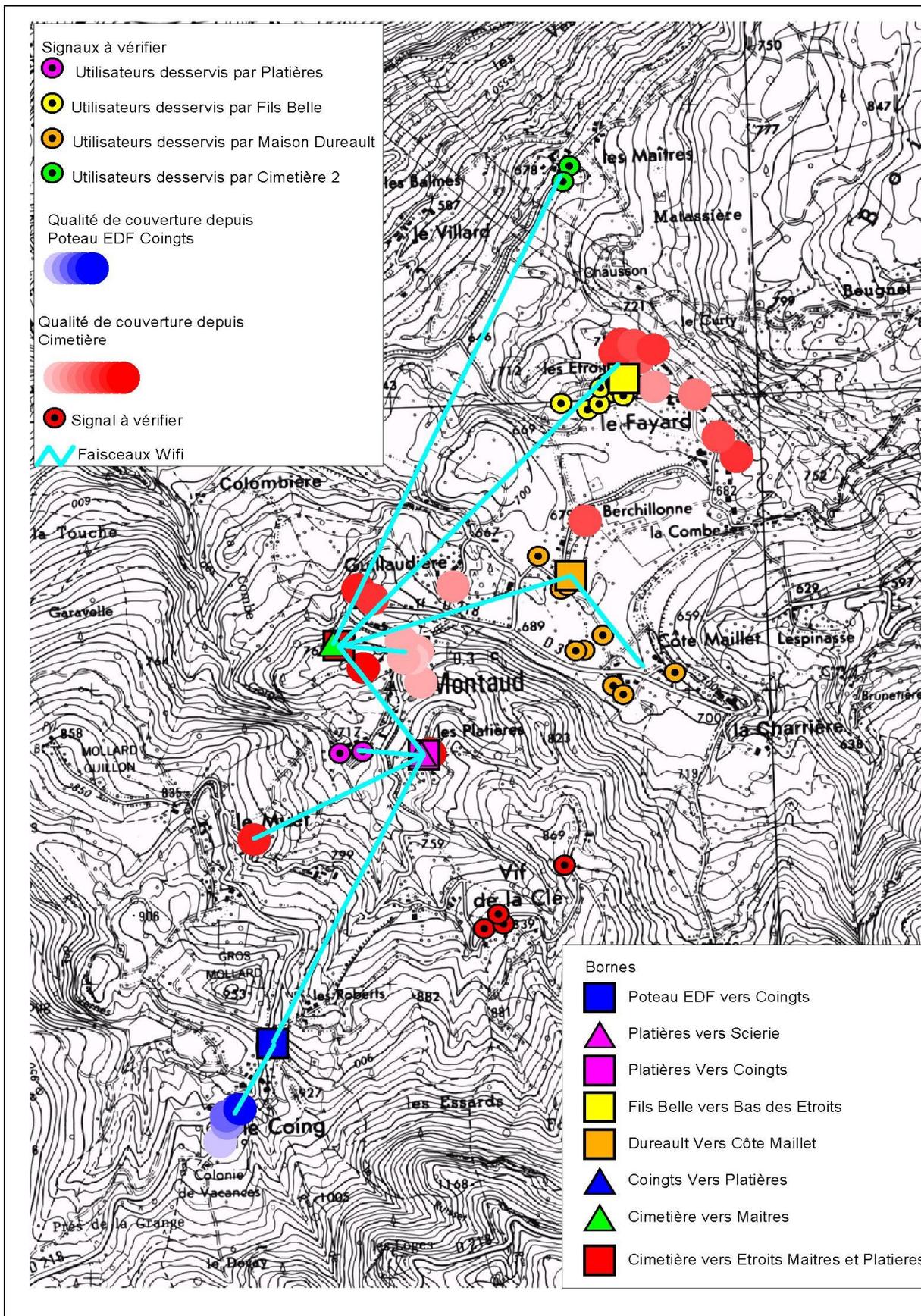
- En Mai 2003, nous proposons à deux stagiaires d'investiguer une solution Wifi/satellite. Les deux Papas du projet sont Yoann et Lucien qui, dès Juillet 2003, organisent des tests WIFI sur la commune et vérifient la faisabilité. Vous trouverez les détails sur <http://www.octant-fr.com/montaud> (site web qui n'est plus à jour car en cours de transfert).
- Le 25 Juin 2003, nous avons présenté à la salle des fêtes les détails du projet, nous fûmes surpris par l'importante motivation des personnes présentes : le besoin était criant !
- « M'étant perdu par hasard » le 16 Sept 2003 à une réunion du Parc du Vercors à Pont en Royans, je découvrais un projet parallèle Haut Débit Wifi/Satellite géré par le Parc et obtenais l'intégration de Montaud à cette expérimentation.
- Ces projets sont forcément très lourds à gérer, sept communes en font partie. Aux réunions tardives, succèdent les coups de gueule, les « on y va, on n'y va pas », les choix difficiles, les bons et les mauvais partenaires...
- Pour l'essentiel :
 - Automne 2003 : Evaluation des options techniques (ADSL / RNIS / Satellite, ...)
 - Décembre 2003 : Choix du prestataire (Phebus)
 - Première Proposition Phebus (Fev 2004)
 - Deuxième proposition Phebus (Avril 2004)
 - Création de l'association "MONTAUD SANS FIL" (Juil 2004)
 - DSP (Délégation de Service Public : Juil 2004). Depuis Juillet 2004, les associations peuvent jouer le rôle d'Opérateur Internet au « même titre » que Wanadoo, ...

LES ACTEURS

- **Le Parc du Vercors**
 - Gère le projet global
 - Propriétaire de l'infrastructure (le matériel leur appartient)
- **Le Conseil Général de l'Isère**
 - Principal Sponsor du projet
- **Montaud Sans Fil**
 - Opérateur Internet local de Montaud
 - Gère le projet local
- **Les abonnés**
 - Consomme le service Internet
 - Doivent être adhérents de l'association "Montaud Sans Fil"

UN PEU DE TECHNIQUE

Le réseau est constitué d'un accès central satellite situé au cimetière, la connexion Internet est redistribuée via un signal radio dit WIFI ; ce réseau WIFI porte le réseau local de Montaud (c'est-à-dire que tous les habitants sont connectés entre eux) ... fonctionnalité que même un site urbain ne possède pas. Suit le schéma de couverture du réseau :



ROLE DE MONTAUD SANS FIL

- Pourquoi une association ?
 - L'allocation budgétaire ne pouvait pas être légalement reçue par La Mairie
 - La forme juridique la plus légère était celle de l'association type 1901
- Service Public et Réseau citoyen
 - Notre approche est celle du Service Public, le coût de l'abonnement sera le même
 - pour tous (même si certains hameaux sont beaucoup plus coûteux à interconnecter)
 - Notre approche est celle d'un « Réseau Citoyen », c'est à dire qu'il demande la participation bénévole de certains habitants (notamment les hébergeurs des points hauts WIFI que je remercie au passage) et les membres de l'association.
 - Vous ne pourrez exiger le service attendu d'un opérateur privé, nous ferons avec le temps disponible des bénévoles.
- Gestion du projet local : budget 45 000 euros
 - Gestion locale de l'installation de l'Infrastructure
 - Maintenance 1^{er} niveau du réseau
 - Gestion de la facturation
 - Aide et Formation aux particuliers
 - DSP (Opérateur Internet)
 - Développement des usages
- Développement des Usages Internet : budget 12 000 euros
 - L'association propose les financements suivants sur deux ans :
 - Des sessions de formation (Internet, Messagerie, Bureautique) courant 2005
 - Une borne Internet Libre Accès à la Mairie courant 2005
 - Un serveur communal (pouvant héberger vos sites Web, ...) en 2006

FAQ (Questions fréquemment posées)

- Quelles sont les conséquences de l'arrivée d'ADSL sur Montaud ?
 - Aucune, on remplacera l'accès satellite par un accès ADSL. Par contre, on gardera les fonctionnalités du réseau local grâce au réseau WIFI. De plus, ceci nous permettra naturellement d'abaisser le coût total de la solution et par conséquent celui des abonnements.
- Pérennité du Projet ?
 - Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour pérenniser la solution, mais il faut bien comprendre que nous sommes dans une démarche d'expérimentation, nettement en dehors du cadre standard d'accès à Internet. Notamment, il nous faut un nombre minimum de 40 abonnés pour équilibrer le budget.

CONDITION D'ACCES AU RESEAU

1. Etre situé dans les zones de couvertures (voir carte)
2. Etre équipé de votre matériel personnel Wifi (l'association vous proposera des kits et des réunions techniques, environ 180 euros)
3. Nous déclarer votre intérêt (voir contacts), pour l'accès Internet et/ou pour les formations (qui seront assurées par des professionnels)
4. Etre adhérent à l'association (10 euros par an et par foyer)
5. Payer sa redevance mensuelle (25 euros par mois pour les particuliers, 40 pour les entreprises)

CONTACTS

- L'équipe Projet (Dream Team) : Christelle Daguët, Thierry Blanc, Robert et Clément Vetroff, François Belle, Alister Harris, Yvonne Coing Belley, Laurent Gerbaux et Alain Ganuchaud.
- Par email : ganuchaud@octant-fr.com
- Par courrier : Association Montaud Sans Fil – Mairie - 38210 Montaud
- Par Téléphone : cf. La Team

LA SUITE

- Les points hauts Wifi sont installés.
- L'accès satellite va être installé et les tests vont commencer.
- Nous cherchons des testeurs, contactez-nous.

**Présentation publique du projet :
MARDI 25 JANVIER 2005 20h30 à la salle des Fêtes**

L'Association Sportive Culturelle et Sociale de Montaud,

Une association en mouvement !!!



ASC^SM

L'ensemble des membres du conseil d'administration de l'association vous souhaite une bonne et heureuse nouvelle année 2005.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez, et nous vous réaffirmons notre intention de poursuivre nos actions au service de tous les Montaudines et Montaudins (anciens et nouveaux) à travers la programmation et l'organisation d'activités et d'animations de qualité alliant les traditions et l'innovation.

Encore un grand merci à tous ceux qui par leur implication ont permis, permettent et permettront que nos différents projets se réalisent et nous offrent l'occasion de partager de grands moments de convivialité.

EVENEMENTS et DECISIONS concernant le dernier trimestre de l'année écoulée

L'assemblée générale du 28 septembre :

Cette assemblée générale a été l'occasion d'enrichir le nouveau conseil d'administration de l'ASC^SM et d'élire : Paulette Belle, Micheline Joyeux-Bouillon, Malou Daguët, Corinne Colin, Brigitte Bonnet-Eymard, Thierry Lecrès, Thierry Blanc, Stéphane Guillerez, Bernard Mathieu, Laurent Gerbaux.

Le nouveau bureau de l'ASC^SM (ascsm.montaud@wanadoo.fr) est ainsi constitué :

Présidente : Brigitte Bonnet-Eymard – Colombière Montaud – 04 76 93 34 27

Secrétaire : Thierry Lecrès – Les Coings Montaud – 04 76 93 33 36

Trésorier : Thierry Blanc – Les Etroits Montaud – 04 76 93 32 49

La soirée « musique Klezmer » (18 septembre 2004)

Cette soirée fut l'occasion pour la plupart des participants de tous les âges, d'une découverte de chants et de musiques traditionnelles venues d'Europe de l'Ouest. Jusque fort tard, les danses ont été rondement menées au son de la clarinette, du violon et du bousouki...

La soirée « Opéra Offenbach » (20 novembre 2004)

L'estrade était trop petite pour rassembler les 15 artistes venus nous interpréter des airs d'Offenbach, accompagnés d'un piano et d'une flûte traversière. Peu importe, le spectacle aura été haut en couleurs, en beauté et en gaieté...

Programme des Journées 2005

Dimanche 23 Janvier 2005 : Fête de la St ANTOINE ou Fête des Laboureurs
Les crochonnesuses : Malou Daguët (0476936314) ou Françoise Coing-Roy (0476936126)

Vendredi 4 Février 2005 à 19h00 : Soirée Jeux (jeux de société, cartes, etc.)
Repas tirés des sacs. Soirée gratuite ouverte à tous.

Samedi 19 Mars 2005 : Fête du Printemps et Soirée « surprise » en collaboration avec le Sou des Ecoles

Samedi 21 Mai 2005 : Journée « Bric-Broc » et **soirée festive**
Après-midi Echanges (*plantes, plats, recettes, etc.*)

Dimanche 26 Juin 2005 : Concert de la Chorale

Samedi 15 Octobre 2005 : Soirée Théâtre.

Samedi 19 Novembre 2005 : Soirée Musique-Bar.

Rappel des activités « ASCSM »

- **Tai Chi** animé par **Fernando Merendao** - Tél. : 04 76 93 64 49
Cours le mercredi à 19h30 - à la salle des fêtes
- **Chorale** animée par **Nicole Marchesini** - Tél. : 04 76 93 64 74 (Paulette Belle)
Le lundi à 20h30 - à la salle des fêtes
- **Gymnastique** animée par **Chantal Chateau** - Tél. : 04 76 93 67 83
Le mardi de 19h00 à 20h00 et le jeudi de 20h00 à 21h00
et le mercredi de 8h30 à 9h30 (gym douce) - à la salle des fêtes
- **Couture** animée par **Malou Daguet** - Tél. : 04 76 93 63 14
Le lundi de 15h à 17h - à la salle des fêtes
- **Anglais** animé par **Evelyne Bernard-Guelle** - Tél. : 04 76 93 60 13
Le Vendredi de 9h30 à 11h - à la salle des fêtes
- **Activités manuelles** animées par **Cécile Suptitz** - Tél. : 04 76 93 65 87
Un mardi/mois (*25 Janvier, 15 Mars, 5 Avril, 7 Juin*)
de 20h30 à 22h30 à la salle des fêtes
- **Peinture** animée par **Michèle Volsy** - Tél. : 04 76 93 67 85
Le mardi (plusieurs plages horaires) dans son atelier au Vif de la Claie
- **VTT** animé par **Mathieu Debril** - Tél. : 04 76 93 62 40
Sorties vélo. Possibilité d'entretien du matériel (voir avec Mathieu)

En lien avec l'**Association Culture et Loisirs de Veurey**,
voici quelques évènements festifs à retenir :

Théâtre : **Samedi 5 Février 2005** (20h30) et dimanche 6 février 2005 (16h00),
Salle des fêtes de Veurey

L'**Association Culture et Loisirs de Veurey** vous propose de découvrir une pièce de Carlo Gozzi par la compagnie des Argonautes : "*L'oiseau vert*", une comédie italienne dans une atmosphère baroque et féerique.

Tarif : 10 euros - Tarif réduit : 7 euros (-18 ans, étudiants, chômeurs).
(Réduction de 2 euros en achetant vos billets à la médiathèque de Veurey –
Tél: 04 76 85 54 20 ou bibliotheque.veurey@wanadoo.fr)

Fête des talents : **Samedi 28 Mai 2005**

l'**Association Culture et Loisirs de Veurey** organise une journée de découverte d'activités artistiques et créatives pour tous, un concours de photos et un lâcher de peintres (concours de peinture en extérieur) récompensés par des prix.
Cette année le thème sera "le vent".

Pour le Conseil d'Administration
Brigitte Bonnet-Eymard



BONNE ANNEE A TOUS
Les projets pour 2005

Les petites soirées de l'atelier

JENNIFER : le bouton sur la langue

Un spectacle plein de poésie , pour tous

Très accessible aux enfants

Ce sera le 28 AVRIL à 18H

(entrée gratuite)

Cédric MARCHAL

Soirée de Noce (prévu en Mai date à confirmer)

Repas spectacle (payant env.15 €)

Les stages

Sérigraphie

12-13 Février - Animé par Marina

Prix : 95 € pour les non adhérents

85 € pour les adhérents

Transfert et Couleur

10 Avril - Animé par J.Paquet

Prix : 50 € pour les non adhérents

40 € pour les adhérents

Infos : tel : 04 76 93 67 85 - 06 81 83 09 63

Les projets

Chanteloube se rallie à la manifestation « **d'une rive à l'autre** »

L'exposition de Montaud se fera dans l'église du village

les 17 et 18 Avril 2005

Les journées du patrimoine Septembre 2005 sont en projet

Le sujet : **LES POULLAILLERS**

Ceux qui ont envie de nous rejoindre ...

Infos : à l'atelier ouvert les mardis après-midi

Par tél : 04 76 93 67 85 - 06 81 83 09 63

Il se passe toujours quelque chose ... à la Médiathèque Intercommunale Lis-Là !

Tout au long de l'année 2004, les habitants de la Communauté de Communes Vercors-Isère qui ont poussé la porte de la médiathèque ont pu découvrir des animations sur des thèmes très variés. L'eau, Carnaval avec de véritables costumes et masques vénitiens, la poule et même une invitation au voyage pour les vacances avec un envol de montgolfières dans la médiathèque. Certains petits ont parfois été tentés de grimper dans la nacelle d'un engin grandeur « presque nature » pour prendre l'air.

* **Au mois de mars**, la Médiathèque s'est parée de couleurs ensoleillées pour une exposition sur l'Afrique noire. Mobilier traditionnel, sculptures, masques, tentures et tissus ont créé l'ambiance et bien sûr de nombreux ouvrages étaient mis à disposition.

Deux mercredis récréatifs ont permis aux enfants de découvrir des jeux traditionnels africains (awalé, fanorama...) et de maîtriser la technique de l'origami (pliage de papier sans colle) pour fabriquer un éléphant tandis qu'une soirée contes réunissait un large public autour de Vabere Dououré. Conteur ivoirien, il nous a offert des histoires traditionnelles de son pays mais aussi quelques pensées de Nasrédine le Sage qui ont enchanté les parents comme les enfants. Cette soirée s'est terminée par une dégustation de spécialités.

Durant la même période, chaque classe des écoles de l'intercommunalité a participé pendant une demi-journée à des ateliers organisés à la médiathèque : contes, jeux traditionnels, découvertes d'albums etc... Saoyouba, étudiant burkinabé, était venu prêté main forte à l'équipe et surtout partagé son savoir-faire avec les enfants pour la fabrication de masques traditionnels en terre.

* **Changement de thème**, changement de décor au mois d'octobre !

Une exposition sur l'histoire des bistrotts, empruntée à la Bibliothèque Départementale de l'Isère a incité l'équipe de la médiathèque à recréer le décor d'un bistrot du début du 20^{ème} siècle. Certains jours, les lecteurs ont même eu droit au « p'tit noir » ou au chocolat chaud en feuilletant divers documentaires sur les cabarets et autres estaminets.

Vendredi 19 novembre, l'illusion était parfaite à la salle des fêtes de Saint Quentin... La soirée Bistrot a réuni plus de 90 personnes, heureuses de partager ce moment de convivialité et de pousser la chansonnette. Il faut dire que Kinkin était là avec son accordéon et son dynamisme pour interpréter Montand, Brel.... Les convives n'ont pas eu à se forcer pour entonner les refrains à sa suite.

* Pour 2005, l'équipe de la médiathèque vous proposera une exposition et des animations sur l'histoire des écritures au printemps et sur le cochon à l'automne. Restez à l'écoute !

* Depuis quelques mois il est possible **d'emprunter des CDRoms**. Pour enfants, pour adultes, jeux, documentaires dans tous les domaines, l'offre est régulièrement renouvelée grâce à la Bibliothèque départementale de l'Isère (qui prête à la médiathèque une quarantaine de titres tous les quatre mois). Pour emprunter un CDRom, il suffit d'être inscrit à la médiathèque et à jour de sa cotisation.

* Afin de conclure l'animation sur les bistrotts, l'équipe de la médiathèque souhaiterait recueillir des anecdotes et informations sur les anciens bistrotts de Montaud, La Rivière et Saint Quentin (contact au 04 76 93 30 56)

La médiathèque est ouverte : **Mercredi 9h-12h et 14h-17h**
Vendredi 16h-19h
Samedi 9h-12h et 14h-16h

UN PEU D'HISTOIRE ...

Nos maires et adjoints de 1825 à 2005 *(Tiré des archives communales)*

Dates	Maires	Adjoints	Habitants
12/02/1826	Jean GOUDET <i>Les nommés ont fait serment : « je jure fidélité au Roi, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux du Royaume »)lois</i>	Jean-Pierre CHOROT	555
1836			595
12/02/1860	Hippolyte VOLMAT	Claude BERNARD-GUELLE	
21/10/1860	Jean JAILLET-MENUISIER <i>(ils jurent obéissance à la l'Empereur)</i>	André BELLE <i>constitution et fidélité à</i>	484
20/08/1865	Jean JAILLET-MENUISIER	André BELLE	
04/10/1868	"		
1871	Jacques CHOROT	André BELLE	420
08/10/1876	Jacques CHOROT	André BELLE	426
21/01/1878	Marcellin COING-DAGUET	André BELLE	
08/12/1878	Frédéric GUELLE	"	
23/01/1881	Frédéric GUELLE	Marcellin COING-DAGUET	
24/08/1884	"	"	
20/05/ 1888	"	"	
20/05/1891	Séraphin MICHEL	Joseph DAGUET	
17/05/1896	"	Louis Roy	
20/05/1900	"	"	333
17/05/1908	Louis DAGUET	Régis MOREL	337
19/05/1912	"	Joseph GUELLE	332
16/05/1935	Joseph BERNARD-GUELLE	Louis COING-ROY	
1936			231
18/08/1945	Marcel CHARREL-MARTIN	Alfred CHOROT	227
15/03/1959	"	"	
21/03/1965	Henri COING-ROY	Fernand BLANC-PAQUES	192
14/03/1971	"	"	
1975			171
27/03/1977	"	Alain BLANC-PAQUES Gilbert BOULLLOUD	
15/03/1983	"	Alain MICHEL Alain BLANC-PAQUES	
12/03/1989	"	Max DAGUET Michel BONNASSIEUX	308
18/06/1995	"	Max DAGUET, François BELLE , Eric BERNARD-GUELLE	
23/03/2001	François BELLE	Alain BLANC-PAQUES, Cécile SUPTITZ, Charles ROBBEZ-MASSON	
18/06/2004	Alain BLANC-PAQUES	François BELLE, Robert VETROFF	520

HANNIBAL ! J'y étais...

Bien sûr, pas avec lui, 218 ans avant J.C. ! Mais lorsque, Monsieur THOUVARD, industriel bien connu de Renage, est venu à Montaud le dimanche 25 Novembre 1957 pour chercher avec son beau-frère, un camp Celte "Cambonum" qui aurait bien pu se trouver à Bois Vert où Hannibal aurait bien pu s'arrêter avec ses éléphants lors de son périple à travers les Alpes.

Il (Monsieur Thouvard bien sûr, et non Hannibal !) me charge de demander aux parents de mes élèves des "lieux-dits" qui pourraient lui fournir de précieux renseignements au sujet de ce camp. Aussitôt dit, aussitôt fait, et le dimanche suivant une expédition, sans pelle, ni pioche est organisée pour situer "les Devets, Au Turet, Chausson, Beugnet, Matassière, Les Liallières, etc. et la grotte aux fées"

Hélas ! nous ne retrouvons aucune défense d'éléphant. Mais la grotte et son histoire intéressent Monsieur Thouvard, qui en parle à Mr Deschaux, Directeur du Centre d'Apprentissage de Sassenage. Celui-ci envoie quelques élèves accompagnés d'un moniteur et armés des outils nécessaires pour creuser autour de ladite grotte. Là, ils ne découvrent rien de spécial mais la configuration du terrain continue à intéresser Monsieur Thouvard. Il fait alors appel à un spécialiste de la question, le Docteur De Lavis-Trafford de Londres ainsi qu'au Docteur Laurence, grand explorateur de l'hémisphère sud.

Et c'est ainsi que nous nous retrouvons tous un soir à la "Bonne Fermière" pour rechercher très attentivement Cambonum et Hannibal, ce qui passionne d'ailleurs beaucoup Armand et tous les siens. Bref, nous passons une longue et très agréable soirée à consulter des cartes, à parlementer, à boire et à manger. Ces messieurs ne sont pas d'accord : les uns voulant qu'Hannibal soit passé par le Col du Mont Cenis et les autres par le Col de Mont Genève, si bien que nous nous séparons sans avoir résolu le problème !

De toutes les façons, je crois que jamais personne ne connaîtra exactement son itinéraire.

Quelques siècles plus tard, Bonaparte (sans éléphant) a réussi à traverser les Alpes à la tête de son armée, par le Col du Petit Saint Bernard. Chapeau le Corse ! *(j'écris cette phrase pour vous montrer que, malgré les ans, je suis encore un peu "instructionnée" !)*

Quant à Cambonum, je n'en ai plus entendu parler ...

La Vieille Pédago

PS : le docteur De Lavis-Trafford était le médecin personnel de ma conscrite la Reine Elisabeth II d'Angleterre

Histoire de Montaud : l'affaire du Fayard Perret (1806-1807) (suite des n° 11-12-16-17)

III (*suite*) - Sitôt retirés dans la chambre des délibérations de la Cour de justice criminelle du palais de justice de Grenoble, les douze jurés de jugement se lançaient, sous la direction de leur chef, Vigne-Lachan fils, dans une longue discussion sur chacune des quatre questions posées par le Président Paganon :

- 1°) *Est-il constant que le 24 juin 1806, Louis Faure domestique de Pierre Chorot a été homicidé dans la commune de Montaud ?*
- 2°) *Jean Perret est-il convaincu d'être l'auteur de cet homicide ?*
- 3°) *L'a-t-il commis volontairement ?*
- 4°) *L'a-t-il commis avec préméditation ?*

Chacun connaissait l'importance de son rôle, tant individuel que collectif, dans ce jury de jugement et savait que, si de leurs déclarations personnelles sur les questions de fait posées ressortait une réponse collective affirmative, Jean Perret y allait de sa tête, les trois juges n'ayant aucune autre solution que d'appliquer automatiquement la peine prévue pour assassinat. Au terme de deux heures de délibération, Vigne-Lachan fils, chef des jurés, faisait avertir le président Paganon qu'ils étaient prêts à donner leurs opinions ; ce dernier demandait alors à un de ses assesseurs, Pierre Enfantin, de recevoir dans la chambre du conseil de la Cour, en présence de Mallein l'aîné, procureur général impérial, les déclarations individuelles des jurés. Chacun de ces derniers se présentait alors seul dans ladite salle et répondait successivement à chacune des quatre questions de l'accusation, la main sur le cœur. A la suite de sa déclaration, il choisissait dans les mains du juge la boule noire, laissant la blanche, et la déposait dans la boîte noire correspondante, posée sur le bureau de la chambre du conseil et constatant son opinion défavorable à l'accusé ; ce dernier ne pouvait être condamné qu'à l'unanimité des douze jurés. Ce cérémonial judiciaire achevé, les douze jurés se réunissaient à nouveau, rédigeaient leur déclaration commune et reprenaient leur place dans l'auditoire.

Jean Perret, que le Président Paganon avait fait aller chercher, était alors ramené à sa place face aux jurés dans un silence pesant, seulement troublé par le grincement des gonds de la porte de la salle d'audience qu'entrouvrait par instants légèrement Alexandre Long, l'huissier audencier commis ce jour-là, pour laisser pénétrer les quelques retardataires du public encore dans les couloirs. Sur la demande du Président de la Cour, le chef du jury se levait pour donner le résultat de la délibération des jurés de jugement ; d'une voix grave et assurée -il était avocat- il déclarait : *sur mon honneur et ma conscience, la déclaration du jury est que le fait est constant que le 24 juin 1806, Louis Faure, domestique de Pierre Chorot, a été homicidé dans la commune de Montaud, que Jean Perret est convaincu d'être l'auteur de cet homicide et qu'il l'a commis volontairement et avec préméditation.* Après avoir signé cette déclaration, il allait la porter au Président Paganon, qui y apposait également son paraphe avant celui du greffier et qui, après reconduite de Jean Perret à la barre, lisait à ce dernier ledit acte. Mallein l'aîné, procureur général impérial et accusateur public, intervenait ensuite et requerrait l'application de la loi pour un tel crime ; il réclamait la peine de mort et demandait que le condamné soit au surplus conduit sur le lieu du supplice revêtu d'une chemise rouge et condamné au remboursement des frais de la procédure, conformément au code pénal des 25 septembre et 6 octobre 1791. Jean Perret, abasourdi, interpellé pour sa défense par le Président Paganon, ne faisait aucune observation sur ce réquisitoire ; les trois juges de la Cour de justice criminelle, délibérant immédiatement et opinant à voix basse, rendaient leur verdict confirmatif du réquisitoire. Le Président se levait et énonçait alors la décision de la Cour et, préalablement, les textes légaux.

« Jean Perret, conformément à l'article 11 de la première section du titre deux de la deuxième partie du Code pénal qui prévoit que « l'homicide commis avec préméditation sera qualifié d'assassinat et puni de mort », aux articles 3 et 4 du titre premier de la première partie du même code qui énoncent que tout condamné (à mort) aura la tête tranchée et que quiconque aura été condamné à mort pour crime d'assassinat, d'incendie ou de poison sera conduit au lieu de l'exécution revêtu d'une chemise rouge¹, à l'article premier enfin de la loi du 18

¹ Le port de la chemise rouge est une scorie du système des peines différenciées selon le type de crime commis de l'ancien droit pénal ; dans celui-ci, en effet, les trois infractions d'assassinat, de parricide et d'empoisonnement étaient punies de mort avec peine aggravante, aggravation justifiée par les circonstances ayant accompagnées le meurtre : préméditation ou guet-apens, qualité de la victime, nature du moyen employé

germinal de l'an 7 qui dispose que tout jugement d'un tribunal criminel, correctionnel ou de police portant condamnation à une peine quelconque prononcera en même tems (sic) au profit de la République le remboursement des frais auxquels la poursuite ou punition des crimes et délits aura donné lieu, la Cour de justice criminelle du département de l'Isère ici assemblée en audience publique vous condamne, pour l'assassinat de Louis Faure commis à Montaud le 24 juin 1806, à la peine de mort et pour cela être livré à l'exécuteur des jugemens (sic) criminels et conduit, revêtu d'une chemise rouge, sur la place publique de cette ville destinée aux exécutions ; elle vous condamne au surplus au remboursement des frais de la procédure liquidés à 560 francs. La même Cour veut également vous dire que vous avez été jugé de manière généreuse et impartiale, elle vous demande, en conséquence, d'être ferme et résigné dans la suite de l'exécution de son jugement, elle vous rappelle enfin que vous disposez, conformément aux articles 439 et 440 du Code des délits et des peines, d'un délai de trois jours francs à compter de ce jugement pour vous pourvoir en cassation. La séance est levée » .

Jean Perret, en cette fin d'après-midi du 17 décembre 1806, était ramené dans sa geôle complètement découragé. Le lendemain, il recevait la visite de Testou, son défenseur, qui venait lui proposer de se pourvoir en cassation, sous peine d'être exécuté dans les vingt-quatre heures suivant les trois jours après le jugement. Tout à la fois pour se raccrocher à un dernier espoir et vivre encore un peu, Perret acceptait², Testou lui ayant dit qu'il ne se passerait rien ainsi pendant au moins un mois, *d'autant qu'il y avait les festivités de Noël qui approchaient*. La Cour de cassation saisie statuait à la fin du mois de janvier 1807 en rejetant le pourvoi intenté par Jean Perret³. Les jours de ce dernier étaient désormais comptés.

IV - EN CE JEUDI 11 FEVRIER 1807, alors qu'une belle et fraîche matinée d'hiver s'annonçait sur Grenoble, il régnait place Grenette, ancienne place d'armes et cœur de la ville, une agitation inaccoutumée. Certes, *c'était un jour de marché*⁴ mais cela ne suffisait pas à expliquer la foule considérable qui avait envahi les cafés et cabarets dès le point du jour. Il aurait cependant fallu être sourd et aveugle pour ne pas comprendre rapidement les raisons de ce tumulte : toutes les conversations tournaient en effet autour du crime de Montaud et du criminel, ce *grand scélérat*⁵ de Jean Perret, qui allait aujourd'hui expier ses forfaits sous le couteau de la justice, lequel attendait sa victime, dressé ostensiblement à un coin de la place. A compter du milieu de la matinée, la marée humaine commençait à se déplacer progressivement vers le fond de l'agora et se massait au pied de l'échafaud qui, monté dans la nuit par les charpentiers, supportait la machine à décapiter⁶, toute de rouge

. L'assassin était ainsi traîné sur la claie avant d'être pendu (il sera roué vif, qu'il soit noble ou roturier, à compter d'un édit de 1547), le parricide connaissait la roue après mutilation préalable du poing, l'empoisonneur était roué ou (et) brûlé (A. Laingui et A. Lebigre, *op. cit.*, t.1, le droit pénal, pp. 153 à 158).

² Un pourvoi en cassation a bien eu lieu, même si nous n'en avons pas retrouvé trace ; nous nous fondons cependant sur un extrait d'un court article paru dans les *Annales du département de l'Isère, Journal administratif, littéraire et politique*, n° 21, en date du mercredi 18 février 1807, p.1, ADI, 48 : *Jean Perret... en avait recouru à la Cour de Cassation. Le jugement ayant été confirmé...* . De plus, le délai entre la date de l'arrêt de la Cour de justice criminelle du département de l'Isère et celle de l'exécution confirme à lui seul qu'un tel recours est intervenu . Enfin, nous avons retrouvé aux archives communales de Grenoble (ACG, 6 Fi 602) une affiche en date du 1^{er} mars 1807 sur l'« Etat sommaire des arrêts rendus par la Cour de justice criminelle spéciale du département de l'Isère, portant condamnation pendant le mois de février 1807, et de ceux qui, rendus antérieurement, sont, après pourvoi en cassation, devenus exécutoires », et sur laquelle figurent notamment les renseignements suivants dans les rubriques correspondantes : date des arrêts : *17 décembre 1806*, nom et profession du condamné : *Jean Perret, natif d'Autrans, domestique chez le sieur Murdinet, à Montaud, ...* , peine prononcée : *condamné à la peine de mort, ...*, signalement : *Jean Perret a été exécuté à Grenoble le 14 février 1807*.

³ L'arrêt de rejet du pourvoi n'a pu être retrouvé malgré nos recherches auprès du service des archives nationales de Fontainebleau, via le greffe criminel de la Cour de cassation (Palais de justice, 5, quai de l'horloge, 75001 Paris) ; les archives antérieures à 1826 ont en effet été détruites dans un incendie en 1871, lors de la Commune de Paris.

⁴ E. d'Hauterive, *op. cit.*, p. 157, n°411.

⁵ Expression utilisée par le docteur Sylvain Eymard dans ses « *mémoires inédites* », p. 72 .

⁶ La machine à décapiter est issue du *tranchoir* déjà en usage à Rome, sous l'Empire, puis du *tranche-tête* à lame mobile utilisé dès le XIII^{ème} siècle dans toute l'Europe (M. Monestier, *op. cit.*, pp. 205-207, G. Callandraud, *op. cit.*, pp. 137-138). Ce système, abandonné en France depuis longtemps -et partout ailleurs dans les premières années du XVII^{ème} siècle, allait réapparaître sous la Constituante dans notre pays, sur la proposition du député-médecin Joseph Ignace Guillotin, qui allait contre son gré lui donner son nom. Une autre filiation lui était aussi attribuée : celle du docteur Louis (d'où parfois aussi son *surnom* de Louison ou Louise !), qui en avait donné les caractéristiques générales et avait surtout perfectionné le tranche-tête antérieur par l'adoption de la lame convexe (M. Monestier, *op. cit.*, p. 213).

peinte⁷ ; celle-ci était arrivée dans la capitale des Alpes voici quelques quinze années déjà⁸ et remplaçait depuis lors, pour les exécutions capitales, le gibet ou le billot place Grenette .

Jean Perret, la veille de son exécution, avait reçu les visites de Testou, son défenseur officieux, et du Président de la Cour de justice criminelle Paganon, qui étaient venus l'avertir que son pourvoi avait été rejeté et qu'il serait en conséquence exécuté le lendemain. Entrant alors dans une colère furieuse, maudissant ses juges, il tentait d'arracher ses fers, de briser la porte de sa cellule mais ses efforts restaient vains ; il se repliait alors sur lui-même au fond de son cachot dans une sorte de résignation silencieuse et agitée, d'où il n'était tiré que le lendemain à l'aube, lorsque la porte de sa geôle laissait passer Urbain Laroche, l'aumônier de la Conciergerie. Celui-ci savait qu'il venait en pure perte, pour connaître les opinions de Perret sur la religion, mais le faisait plus par humanité, charité et devoir que pour espérer lui être de quelques secours religieux ou voir s'opérer une conversion de dernière minute. Perret lui disait alors qu'il ne craignait *ni la mort ni Dieu ni diable* et refusait toute aide de sa part. A onze heures trente, Pierre Jullien, aide de l'exécuteur de la Haute Justice, de dix ans plus âgé que Jean Perret, venait le chercher pour son exécution. Domestique chez le bourreau Piot, qui était cloué au lit par des douleurs rhumatismales attestées par un certificat médical⁹, il avait été requis par le Procureur général impérial Mallein, et encouragé par son maître, pour exécuter Perret ; quoique de peu d'expérience, il avait commandé du mieux qu'il avait pu, dans la nuit, aux charpentiers requis pour le montage de l'énorme machine, de près de sept cents kilogrammes et de cinq mètres de hauteur, qui devait être impeccablement calée sur la semelle de l'échafaud, tant horizontalement que verticalement, ce qui n'avait pas été sans mal du fait du sol en pavés de la place.

(Suite ... et fin ... dans le prochain bulletin !)

Ch. Robbez Masson

⁷ En 1793, un dénommé Noël Clairin avait failli ravir le marché de la construction des machines à Schmidt (v. note suivante) en proposant un prix de 500 livres, *peinture rouge comprise* (M. Monestier, *op. cit.*, p. 220) ; le langage populaire surnommait la machine rouge *la dépucelée* tandis que la guillotine en bois blanc, plus rare, était appelée *la vierge* (G. J. Callandraud, *op. cit.*, p. 144).

⁸ La guillotine de Grenoble a été livrée fin septembre 1792, « *par la voie du roulage national de France à Messieurs les administrateurs du Directoire et Monsieur le Procureur Général syndic* » par Schmidt, « *chargé par le ministre des contributions publiques de la construction des machines à décapiter pour les 83 départements* » (ADI-L 543-doc. 95). Tobias Schmidt, facteur de clavecins et pianos à Strasbourg, avait en effet emporté le marché de cette construction pour 812 livres par machine devant Guidon, charpentier officiel du gouvernement, qui en demandait 5660 livres, soit près de sept fois plus (M. Monestier, *op. cit.*, pp. 217 à 219 ; A. Naud, *Tu ne tueras pas*, Paris, La table ronde, 1963, p. 48 ; G.J. Callandraud, *op. cit.*, p. 142). Il obtiendra l'exclusivité de la fabrication après qu'il lui fut demandé d'en améliorer la qualité (moyennant 500 livres de plus par machine) *à la suite d'imperfections notoires constatées sur plusieurs d'entre.*

⁹ L'exécuteur officiel des arrêts criminels avait été logé par la ville, dans une maison humide, mal entretenue, avec une toiture en mauvais état et située en dehors des remparts, quartier de l'Aigle, chemin du petit séminaire, n°35 : P. Bisch, « *le biguillotiné de Grenoble* », *op. cit.*, p. 16.

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2005

Cette feuille est destinée à remplacer les pages 5 et 6 du recueil d'informations diffusé en Juillet 2003.

LOCATION SALLE DES FETES	un week-end	une journée
particulier résident et contribuable à Montaud	105,00	63,00
particulier limitrophe	105,00	63,00
particulier extérieur	400,00	250,00
association de Montaud	74,00	53,00
association voisine	105,00	63,00
association extérieure	500,00	300,00
entreprise	750,00	750,00
caution pour la salle	2 000,00	2 000,00
LOCATION MATERIEL SONO		
location matériel	65,00	65,00
caution pour le matériel	1 000,00	1 000,00
LOCATION VAISSELLE		
location ensemble vaisselle	35,00	35,00
location couverts seulement	20,00	20,00
PHOTOCOPIES	photo noir & blanc	photo couleur
format A4 (21 x 29,7) recto	0,10	0,20
format A4 (21 x 29,7) recto & verso	0,20	0,40
format A3 (29,7 x 42) recto	0,20	0,40
format A3 (29,7 x 42) recto & verso	0,40	0,80
TICKETS CANTINE & CARTES GARDERIE (C.C.V.I.)		
carnet de 10 tickets pour cantine	40,00	
carte mensuelle pour garderie 1 enfant	32,00	
carte mensuelle pour garderie 2 enfants	60,00	
carte mensuelle pour garderie à partir de 3 enfants (prix par enf	28,00	
carte occasionnelle	5,00	
FACTURATION EAU & ASSAINISSEMENT	2003/2004	2004/2005
prime fixe	51,00	52,50
redevance par m3 consommé	0,69	0,71
redevance Agence de l'eau, par m3 consommé	0,05	0,05
redevance pour assainissement par m3 d'eau consommée	0,61	0,63
redevance parc à bestiaux par m3 consommé	1,10	1,13
RACCORDEMENTS AUX RESEAUX		
raccordement au réseau d'eau	230,00	
raccordement au réseau d'assainissement		
maison avec fosse septique	457,35	
maison sans assainissement individuel	2744,08	
CONCESSIONS AU CIMETIERE		
concession de 15 ans	228,67	
concession de 30 ans	457,35	
concession de 50 ans	762,25	

Numéros utiles

MAIRIE		Pompiers	18
Secrétariat	04.76.93.65.79	Gendarmerie St Gervais	17
<i>ouverture au public: mardi, jeudi, samedi, de 8h à 12h</i>		Samu	15
fax	04.76.93.30.83	EDF (dépannage)	0810 333 338
e-mail: mairie.montaud@wanadoo.fr			
Ecole/Sortie Village	04.76.07.64.27		
Ecole/Eglise	04.76.93.63.90	Médecins	
Cantine	04.76.93.30.89	St Quentin	04.76.93.33.54
Salle des fêtes	04.76.93.68.12	Veurey	04.76.53.95.29
Crèche	04.76.93.35.98		
Communauté de Communes Vercors Isère		Infirmières	
secrétariat	04.76.93.58.01	St Quentin	04.76.93.66.11
médiathèque	04.76.93.30.56		
déchetterie	04.76.93.31.75	Kinésithérapeute	
		St Quentin	06.30.91.50.26
Sivom Pays de Tullins		Ambulances	
antenne emploi	04.76.07.40.03	Tullins	04.76.07.28.68
relais assistantes maternelles	04.76.07.88.93	Voiron	04.76.05.05.07
télé-alarme	04.76.07.40.02	Voiron	04.76.65.77.88
		Voiron	04.76.65.82.82
		Moirans	04.76.35.55.89
bureaux de poste		S.O.S. Amitié	04.76.87.22.22
St Quentin s/ Isère	04.76.93.61.04		
Veurey	04.76.53.95.02		
Centre Impôts de St Marcellin		Service social de Tullins (Conseil Général)	04.76.07.91.60
	04.76.64.97.00		
Trésorerie de Tullins		Sécurité Sociale Rives	04.76.91.07.08
	04.76.07.01.30		
<i>ouverture du lundi au jeudi, de 9h à 12h & 13h à 16h</i>			
<i>le vendredi de 9h à 12h.</i>			
Taxis		Cinémas	
St Quentin	04.76.93.65.02	Tullins	04.76.07.73.43
La Rivière	04.76.93.69.69	Voireppe	04.76.50.02.09
Tullins	04.76.07.04.11		
Voireppe	04.76.50.22.09		